



COMMISSION DES CHAMPIONNATSCOUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du 15/09/2025

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drôme-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

- Les dates limites d'engagement pour vos équipes sont fixées au :
 - ➔ Pour la D1 et la D2 : jusqu'au 04 Juillet 2025
 - ➔ Pour le D3 et la D4 : jusqu'au 15 juillet 2025
 - ➔ Pour la D5 et les vétérans : jusqu'au 30 août 2025
- Pour rappel les desideratas sont simplement des souhaits, la commission étudiera chaque proposition.
- Les Clubs doivent vérifier leurs engagements et leurs installations sur Footclubs et informer le District en cas de changement.
- Les Clubs ne désirant pas s'engager, sont priés de le faire savoir au District au plus vite par mail.
- Suite aux désistements de certains Clubs, il sera procédé à un repêchage suivant les critères du règlement du District Drôme Ardèche de Football. Les repêchages seront effectifs sur le PV du 07 Juillet.
- Après parution des Poules, il sera toujours possible de faire un changement avec un accord entre 2 Clubs en faisant un mail confirmant cette entente, avec copie à la commission.
- Les poules D1, D2, D3, D4 seront accessibles à compter du 16 Juillet, sur le site du District.

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Responsable délégation: Éric THIVOLLE

Coupe Xavier BOUVIER : Pour le 1^{er} tour de la coupe Xavier BOUVIER , les Clubs exempts sont les suivants :

➤ AMS ST DONAT , VEORE MONTISON, ST JUST ST MARCEL, FC CHATELET, BEAUFORT, AS VALENSOLLES, DROME PROVENCE, VAL D'AY, DONZERE.

Les poules de D5 sont en ligne et consultables sur le site du District.





Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Depuis le **jeudi 04 septembre** des modifications ont eu lieu pour la catégorie vétérans. L'intégralité des clubs ont reçu sur leur boîte mail officielle un visuel faisant mention des modifications. Merci d'en prendre connaissance puisqu'elles sont effectives depuis la première journée de championnat.

Si vos équipes ne peuvent effectuer une rencontre elles doivent obligatoirement prendre contact avec la responsable de la catégorie pour l'accord ou le refus du report. Dans tous les cas, c'est la première date disponible sur le calendrier sportif qui sera utilisée pour reporter une rencontre.

En cas d'intempérie il est obligatoire de fournir un arrêté municipal valable.

L'envoi de la FMI est obligatoire. A défaut une feuille de match papier devra être faite pour palier à ce manque. Cette dernière devra être envoyée avant le lundi 17h00 sur la boîte officielle de la commission compétition séniors.

Par ailleurs, depuis ce lundi 15 septembre et jusqu'au mardi 30 septembre vous pouvez engager vos équipes en Coupe vétérans.

Les dates de la Coupe Vétérans seront les suivantes (sauf si besoin de modification) :

- Vendredi 17 septembre
- Vendredi 12 décembre
- Vendredi 30 janvier
- Vendredi 20 mars (1/4 de finale)
- Vendredi 08 mai (1/2 finale)

Il est à noter également, qu'en raison du désistement du FC PEAGEOIS en Poule B, c'est le FC Rhône Vallées qui a automatiquement pris leur place.

A noter pour la saison 2025/2026 :

- Concernant les demandes de changements d'horaire nous vous rappelons que des horaires légaux ont été mis en place. Par conséquent pour toutes les demandes concernant l'horaire de 18h00 vous devez obligatoirement faire la demande via votre espace compétition officielle sur Footclub. Cette demande devra être faite dans les délais impartis et acceptée par le club adverse. Les 2 clubs devront confirmer la demande de modification par mail à la commission séniors.
- Par rapport à la diffusion des futurs calendriers, il est possible que vos équipes ne soient pas automatiquement jumelées indépendamment de notre volonté, à cause du système informatique. Nous vous invitons à faire des demandes de modification pour inverser les rencontres. La demande sera acceptée si elle est faite dans les délais et que le club adverse accepte cette inversion.

